

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION du vendredi 5 avril 2019**

### **Etaient présents ou représentés :**

- Monsieur le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, représenté par Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, adjoint au Directeur Général de l'Enseignement Scolaire - MENJ, DGESCO
- Monsieur Jean-Marc HUART, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Francis LETKI, Bureau du programme « vie de l'élève » - MENJ, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Madame Maryline GENIEYS, Adjointe à la sous-direction de la gestion des carrières, secrétariat général, DGRH, MENJ
- Madame la Ministre des Sports, représentée par Madame Nadine RICHARD, Sous-Directrice de l'action territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport - Direction des Sports
- Monsieur Gilles QUÉNÉHERVÉ, Directeur des Sports, Ministère des Sports, représenté par Monsieur Stéphane ZIMMER, adjoint à la cheffe de bureau, Direction des Sports
- Madame Nathalie CUVILLIER, adjointe au directeur des Sports, Cheffe de service, Ministère des Sports, représentée par Monsieur Guillaume DAURES, Conseiller Technique Interfédéral au Ministère des Sports
- Monsieur Serge CLEMENT, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines, représenté par Madame Ghyslaine DESLAURIER, Inspectrice de l'Education nationale, Cheffe adjointe du bureau des actions éducatives, DGESCO
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, Groupe de l'EPS, représentée par Monsieur Bernard ANDRÉ, IGEN Groupe de l'EPS
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSEF, représentant le CNOSEF
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Saint Exupéry, La Rochelle
- Madame Mélanie PELTIER, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières
- Monsieur Denis LECAMP, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonnay Boutonne
- Monsieur Gil BOISSÉ, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendôme
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil
- Monsieur Eric OLIVERO, élu des AS, Lycée Corot, Savigny sur Orge
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU, représentée par Monsieur Benoît CHAISY
- Madame Elisabeth ALLAIN-MORENO, Délégué nationale EPS - SE/UNSA
- Madame Véronique HERVIOU, Vice-Présidente nationale - PEEP
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale - FCPE

### **Etaient excusés :**

- Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des Départements de France, représenté par Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège
- Madame Corinne REPERT-MASSARD, Principale du Collège Jean Giono, Nice
- Monsieur Gilles SOUMARE, Proviseur Cité Scolaire Voltaire, Paris 11e
- Le représentant des élèves, CNVL

## I) Ouverture par Alexandre GROSSE, représentant le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, président

Alexandre Grosse ouvre ce deuxième conseil d'administration de l'année scolaire, dans la salle Monique Lescure à la DGESCO, en compagnie de la directrice nationale Nathalie COSTANTINI, et remercie les membres présents de leur disponibilité.

Ce CA est essentiellement budgétaire, mais d'autres questions seront naturellement abordées.

Alexandre GROSSE souhaite voir désormais présenté le budget de l'année en cours en fin d'année civile précédente, ou au plus tard au début de l'année en cours, ce qui est la norme dans la majorité des grandes organisations. Il remercie d'avance les services de l'UNSS pour ce changement, tant au niveau du calendrier que sur les méthodes de travail.

Depuis le dernier CA du 20 décembre, les nouvelles orientations souhaitées par la directrice se sont traduites par un travail rapproché entre l'UNSS et la DGESCO. Des réunions thématiques se sont tenues sur la santé, l'international, l'éthique, etc. Des travaux sur des thèmes davantage éducatifs sont également menés. La préparation des Gymnasiades 2022 (candidature de l'UNSS pour les School Summer Games en Normandie) se poursuit. Le 13 mars dernier, à l'occasion de la manifestation La Lycéenne, l'UNSS a accueilli une délégation de l'ISF, ce qui lui a permis de montrer la qualité de la candidature et l'enthousiasme que cette candidature a déclenché.

La CNCE organisée les 18 et 19 mars à Strasbourg a été l'occasion de réunir les personnels de direction, les représentants des associations de parents d'élèves et les cadres UNSS pour valoriser toutes les propositions qui émanent des commissions académiques pour une AS plus ouverte, convaincu que l'AS est une chance pour un établissement.

Pour conclure cette introduction, Alexandre GROSSE rappelle que le printemps est la période où les activités UNSS battent leur plein avec beaucoup de manifestations organisées à cette période, soit près de 140 CF dans 64 disciplines différentes.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS**, remercie également les membres de leur disponibilité et laisse place aux déclarations liminaires.

## II) Déclarations liminaires

**Elisabeth ALLAIN-MORENO, Déléguée Nationale EPS pour le SE-Unsa :**

Ce conseil d'administration se tient dans un contexte très particulier de fortes mobilisations pour la défense du service public d'Education et des conditions de travail de ses personnels.

Parce qu'il n'est ni par principe, ni par habitude, l'appel de l'Unsa à ces mobilisations de la profession, au cœur d'intersyndicales, témoigne de la gravité de la situation dans laquelle notre service public d'Education est plongé.

Les orientations menées au pas de charge depuis le printemps 2017 sont largement idéologiques. Elles ignorent le plus souvent l'expertise et l'engagement des professionnels et, pour une très grande partie d'entre-elles, ne répondent pas aux besoins de la Nation voire les desservent : modifications incessantes et formatage des programmes de l'école comme du lycée, évaluations standardisées des élèves, suppressions d'emplois, heures supplémentaires imposées, reprise en main de la formation initiale universitaire, approche technocratique de l'organisation scolaire avec la création verticale d'établissements publics des savoirs fondamentaux, suppression du contrôle des représentants des personnels sur les opérations de mobilité et de promotion, recours accru au contrat, cadeau à l'enseignement privé par le financement de ses écoles maternelles, expérimentations ou innovations illisibles, ... je reviendrai sur ce dernier point.

Plus largement mais tout aussi gravement, la loi pour la transformation de la fonction publique porte un coup fort à l'esprit même de ce que représente un service public.

Cette loi touche au fonctionnement avec le recours accru aux contrats et à l'apparition des contrats de mission. Elle affaiblit le statut de fonctionnaire en réduisant les droits de ceux-ci.

Le service public d'éducation est percuté de plein fouet par ces évolutions. Les conséquences sont loin d'être négligeables pour le système lui-même et pour les conditions de travail des personnels.

Pour le SE-Unsa, l'Éducation nationale doit rester un service public respectueux de ses usagers. Ce n'est pas en la faisant évoluer dans l'ignorance des spécificités de l'emploi permanent que celle-ci se portera mieux.

Le système éducatif est un service public qui a entre les mains l'avenir des jeunes, et donc de notre pays. Encore plus aujourd'hui, alors que la situation sociale est dans l'instabilité profonde, il est urgent de ne pas bouger des lignes qui stabilisaient nos services publics.

Dans ce même contexte d'absence totale de dialogue social, je reviens aux innovations et expérimentations en tout genre.

Dans une interview d'il y a quelques semaines, Jean-Michel BLANQUER a annoncé que, dès la rentrée prochaine, des expérimentations d'un nouveau projet « Confiance et sport » seraient lancées dans des écoles et collèges volontaires pour aménager des après-midis « sport » pour les élèves.

L'enjeu affiché est double : utiliser les valeurs du sport pour favoriser la sociabilité et une meilleure santé physique et psychologique de tous les élèves, permettre à certains élèves engagés sur un cursus sportif d'avoir un parcours valorisé tout au long de la scolarité.

L'annonce est certes toute fraîche mais l'idée ne l'est pas. Permettre à chaque élève de pouvoir vivre et partager des activités sportives et culturelles après sa journée de classe est un objectif que beaucoup ont déjà aisément partagé et visé à travers différents dispositifs. Jean-Michel BLANQUER lui-même avait lancé une telle expérimentation de 2010 à 2012, une expérimentation jamais évaluée.

Quoi qu'il en soit, annoncer une telle réorganisation de la journée de l'élève pour une rentrée à venir, sans aucune concertation préalable avec les professionnels de la communauté éducative, et sans jamais évoquer les moyens à mettre en œuvre, pose un certain nombre de questions, y compris sur les intentions réelles.

Paris 2024, la volonté de notre président de voir passer à 3 millions le nombre de français pratiquant une activité sportive et la refonte de la gouvernance du sport semblent bien être en toile de fond de cette annonce.

Si Monsieur le Ministre semble timidement évoquer le fait de s'appuyer sur les enseignants d'EPS ou encore sur le sport scolaire, à aucun moment il ne définit précisément qui sera en responsabilité des élèves sur ces après-midi « sport ».

Le ministre réduirait-il les missions des enseignants à l'organisation d'activité sportive ignorant ainsi la dimension éducative du métier ? Envisage-t-il de gommer l'absence de formation des professeurs des écoles en matière d'EPS en leur ôtant la mission d'Éducation par les activités physiques et sportives ? Pense-t-il déléguer à d'autres professionnels que les enseignants ces missions, notamment en pleine réorganisation des services territoriaux des sports ? Quel sens au sport scolaire ?

Enfin, l'augmentation de la pratique sportive des élèves, sur des créneaux communs, signifie un besoin plus important d'infrastructures et d'équipement. Or la question de l'équipement sportif en France est l'urgence à résoudre, les installations étant insuffisantes, vétustes et très inégales entre les territoires.

Là encore, le SE-Unsa ne peut que rester prudent face à la volonté affichée d'un meilleur accès pour toutes et tous à la pratique, la popularité du projet masquant une fois de plus la réalité des territoires.

On laisse une fois de plus à penser à une impulsion politique séduisant par le discours et dévoilant petit à petit la part belle faite à l'autonomie et à la débrouille de chacun.

Une circulaire « discrètement » publiée le 21 février dernier officialise la création d'un nouveau dispositif intitulé « Classes Pierre de Coubertin - Alice Milliat ».

Ce dernier entre dans la construction de l'Héritage 2024 puisqu'il a pour objectif de sélectionner 1000 élèves de la cohorte de cinquième 2018-2019 puis de les former via des regroupements annuels sur les congés scolaires à être des « ambassadeurs » aux JOP 2024. Ces élèves en Terminale en 2024 participeront ainsi aux événements sportifs des JOP.

Une classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat comprend des élèves volontaires proposés par leurs établissements sur la base de leurs résultats scolaires, de leur implication dans le sport scolaire et fédéral et de leur intérêt pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Parmi les personnels intervenants, sont concernés les enseignants dont la participation sera rémunérée en heures supplémentaires.

Le Se-UNSA ne partage ni le mode de tri élitiste choisi pour les élèves, ni ce nouvel empiètement sur le budget « Dépense des personnels » dans le contexte de fermeture de postes actuel. Le SE-UNSA regrette que le dispositif jeunes officiels mis en œuvre par l'UNSS et nos collègues avec beaucoup plus de respect de tous les élèves n'ait pas été modélisé pour cette dynamique 2024 dont on prône très souvent les valeurs et notamment l'égalité.

Plus spécifiquement aux sujets qui nous réunissent aujourd'hui, le SE-Unsa tient à souligner plusieurs points.

S'il regrette le décalage entre le budget des compétitions de tout niveau et le réalisé, il note très favorablement :

- les subventions réalisées (au regard des budgets prévus) de la part du ministère des sports et des conseils départementaux ;
- l'augmentation des investissements sur la formation des Vice-Présidents parents et élèves ;
- le budget revu à la baisse pour les compétitions internationales.

Le SE-UNSA souhaite y revenir au cours de la séance mais s'interroge sur la baisse des partenariats, celle des frais de communication et celle des budgets des instances (commissions, réunions techniques, colloques, séminaires) dans le réalisé comme dans le budget.

Je vous remercie de votre attention.

### **Benoit HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU**

Parce que le sport scolaire n'est pas en dehors du monde mais qu'il fait partie intégrante du service public d'éducation et se situe dans le prolongement de l'EPS, on ne peut passer sous silence le contexte dans lequel nous sommes.

Le secteur de l'éducation traverse d'importants et de profonds changements qui sont pour la majeure partie d'entre eux contestés par les organisations syndicales, nombre de personnels et par les fédérations de parents d'élèves. La réforme des lycées, les nouveaux programmes lycées et LP ont été rejetés par les instances consultatives (CTM, CSE). Rassemblements, motions dans les Conseils d'Administration des EPLE, demandes d'audiences auprès des autorités académiques, grèves, initiatives sur la place publique et manifestations se multiplient depuis des mois pour montrer les désaccords avec les orientations et les réformes menées tambour battant. Et je n'évoquerai même pas ici les projets de loi pour l'école de la confiance et celui de transformation de la Fonction publique. Les enseignants d'EPS sont particulièrement impliqués dans toutes ces actions parce que leur discipline est malmenée, leurs conditions de travail se dégradent sans cesse. En guise de réponse à leurs demandes de dialogue, le ministère organise des consultations sur le net sans laisser suffisamment de temps pour que tous les enseignants puissent y répondre, sans se laisser à lui-même le temps suffisant pour traiter sérieusement les réponses et en tenir compte. A cela s'ajoute l'empilement de réunions, groupes de travail, instances dont les documents nécessaires à leur préparation parviennent aux représentants syndicaux bien trop tard, la veille au soir ou parfois même en séance.

Le traitement du sport scolaire par le ministère ne souffre pas quant à lui de frénésie des réunions, bien au contraire. En effet, le SNEP-FSU a saisi plusieurs fois la DGESCO ou la DGRH, afin d'être destinataire de projets de circulaires (par ex : recrutement des cadres, organisation et encadrement des élections), afin de discuter des orientations budgétaires, de la rémunération accessoire et des RDV de carrière des cadres UNSS, afin aussi de

résoudre les difficultés identifiées dans certaines académies pour l'attribution du forfait d'AS à tous les enseignants d'EPS, etc.

Il semblerait que ce ne soit jamais, ni le moment ni le lieu d'évoquer tous ces sujets. Le SNEP/FSU sait la surcharge de travail des uns et des autres dans le contexte mais s'interroge quand évoquer ces sujets alors? Quand le dialogue peut-il avoir lieu ? Quand les remédiations vont-elles pouvoir s'opérer ?

Le ministère compte-t-il laisser le nombre d'animateurs d'AS diminuer :

- dans l'académie de Nice parce que le calcul des DGH ne se fait pas à partir du nombre d'enseignants dans l'EPLÉ mais à partir du volume d'heures d'EPS ;
- dans l'académie de Toulouse où il semble que nous en soyons revenu au décret de 73 en conditionnant l'attribution du forfait au nombre d'élèves inscrits à l'AS ;
- dans les académies de Créteil, Paris et d'autres où les enseignants à temps partiel, les TZR ou les enseignants affectés sur des postes partagés se voient refuser le forfait ?

Le SNEP/FSU arrête ici la liste car il estime qu'elle est encore longue.

Dans la même veine, le recrutement des nouveaux directeurs de services UNSS dans les académies devait être fait au 31 janvier 2018 pour les postes vacants et une liste de classement établie pour les postes susceptibles de l'être... A notre connaissance nous sommes loin du compte. Et comme les années précédentes, il va falloir attendre encore et encore, sans compter les dysfonctionnements récurrents quant aux arrêtés d'affectation dont le contenu diffère d'une académie à l'autre.

Même si on nous enjoint à une forme de loyauté et à l'exemplarité dans l'art 1 de la loi « l'école de la confiance » les enseignants et leurs représentants continueront de dénoncer le refus d'intégrer les 3h d'AS dans leur service malgré le décret du 07/05/2014, ou pour les candidats sur des postes de cadre UNSS d'exiger une réponse quant aux suites données à leur candidature dans les délais pourtant inscrits dans les notes de service.

Ce ne sont pas les annonces de notre ministre il y a deux ans lors de la journée nationale du sport scolaire de création de 1000 SSS ou CHAS (CI à Horaire Aménagé Sportif) supplémentaires, que nous n'avons d'ailleurs pas vues, ou encore la nouvelle idée lancée de sport l'après-midi (idée par ailleurs « réchauffée » puisque lancée en 2010 et qui n'a jamais démontré son efficacité et a très vite disparu) qui vont nous berner sur la réalité de l'importance accordée au sport à l'école via l'EPS ou le sport scolaire.

Fort heureusement, les collègues enseignants d'EPS restent des militants convaincus qui ne comptent pas leurs heures au bénéfice des élèves. Ils font vivre au quotidien une ambition pour les pratiques physiques sportives et artistiques qui parfois manque dans notre institution. Les résultats du sport scolaire prouvent le grand investissement de tous les acteurs et actrices pour que vive ce qu'il convient d'appeler maintenant « le sport à l'école ».

J'en suis convaincu, ici, nous sommes tous à quelque niveau que nous soyons et quelle que soit la fonction que nous occupons, de fervents défenseurs mais surtout des promoteurs du sport scolaire. Alors je voudrais conclure cette intervention en vous réaffirmant notre attachement à ce que le sport scolaire, dans toutes ses initiatives, soit au service du plus grand nombre d'élèves. Le SNEP-FSU, avec l'appui et la contribution de nos collègues, compte bien apporter sa pierre à l'édifice en impulsant la réflexion pour des contenus sans cesse renouvelés, attractifs et ambitieux, en s'impliquant dans des projets construits collectivement du local au national et en exigeant les moyens nécessaires à leur réalisation.

**Alexandre GROSSE** a bien noté les demandes de travail ou d'échanges sur certains sujets, notamment l'organisation des élections, et remarque la satisfaction des représentants des AS et des enseignants d'EPS sur les résultats du sport scolaire aujourd'hui.

**Maryline GENIEYS, Adjointe à la sous-direction de la gestion des carrières, DGRH**, apporte quelques précisions par rapport aux travaux et aux concertations. Il s'agissait de questions déjà abordées dans le cadre de cette instance.

Comme les gestions de carrière ont été à nouveau évoquées, et par rapport à l'accès au grade de la classe exceptionnelle, des échanges avaient déjà eu lieu sur ce point, et notamment sur la liste des fonctions éligibles dans le cadre du premier vivier. Comme la DGRH s'en était engagée, une réflexion a été conduite sur cette liste de fonctions et missions particulières. L'arrêté du 10 mai 2017 qui fixe cette liste actuellement applicable, prévoit que les directeurs des services départementaux et régionaux UNSS fassent partie des fonctions éligibles. L'arrêté n'étant pas signé, la DGRH doit rester prudente mais pour information et en toute transparence, par rapport aux travaux déjà conduits, figure dans le projet de l'arrêté que les directeurs adjoints régionaux et départementaux devraient pouvoir être éligibles au titre du vivier 1. L'arrêté est donc dans le circuit de signature, c'était un point à préciser. La question de la note de service a également été évoquée. Des échanges ont eu lieu avec la directrice. Il faut continuer à réfléchir sur la façon d'améliorer et d'optimiser la procédure. La note de service sera publiée cette année bien en amont avec un rétro-planning plus anticipé pour s'assurer que l'ensemble des candidats auront bien été informés des résultats de recrutement.

**Nathalie COSTANTINI** présente **Sean GANDRILLE** qui fait son premier CA. Il a rejoint la direction nationale au poste de directeur du service juridique, pour de fait accompagner la direction nationale de l'UNSS dans les différents travaux menés.

En lien avec les différentes interventions, la directrice tient à remercier du soutien de chacun, pour continuer à faire valoir le sport scolaire. Dans le cadre des dernières élections qui ont eu lieu pour la représentation à l'Agence Nationale du Sport, elle se dit assez contente car le sport scolaire sera représenté par un membre suppléant au CA de l'agence qui sera en l'occurrence l'UNSS et par un membre titulaire à l'AG qui sera l'USEP, en plus des autres membres dans le cadre du collège global des fédérations multisports scolaires et universitaires. Cela montre aussi la complexité de notre action car notre bicéphalité conduit à la fois à être présent au niveau de l'éducation nationale avec notre ministère sous tutelle ainsi qu'au niveau du ministère des sports en tant que fédération sportive.

La directrice est aussi inquiète de constater que des établissements ne s'affilient plus à l'UNSS ou s'affilient mais ne licencient plus leurs élèves. Le nombre de licenciés sera le résultat de nos actions et sera l'indicateur de la bonne marche de nos actions en amont. Cela ne doit pas être à tout prix quelque chose que l'on doit rechercher, s'il n'y a pas la qualité derrière.

Le fait que l'on affine plus une AS ou que l'on ne licencie pas les élèves, c'est rompre avec le sens même de l'apprentissage de l'engagement associatif.

Il est important de permettre à nos jeunes de comprendre à quel point ce qu'est l'engagement associatif. Actuellement, une réflexion est menée au CNOSF au sein du mouvement sportif autour des pratiques qui sont fédérées et des pratiques qui sont autonomes. Il faut reconnaître les choses comme existantes. Les jeunes n'apprennent pas à l'école à quoi sert l'engagement associatif alors qu'à l'âge adulte, on est plus sur quelque chose de réfléchi et de volontaire, ce qui peut conduire à des pratiques totalement anarchiques.

Il faut donc absolument s'adresser au plus grand nombre et réfléchir tous ensemble à des améliorations dans ce qui est proposé pour que l'on reste toujours sur quelque chose de contemporain et en lien avec la dimension sportive dans son plus grand sens avec les JO, beau point d'étape vers lesquels il faut inscrire nos jeunes.

Avec les Jeux Olympiques, il y a un mot très fort qui doit organiser l'UNSS, c'est le mot héritage, cet héritage que l'on prend du passé, mais c'est aussi ce que l'on va laisser dans l'avenir. Notre réflexion doit donc conduire à montrer la dynamique et la vie qu'il y a dans nos associations sportives.

La directrice passe ensuite au premier point de l'ordre du jour concernant l'approbation du procès-verbal du 20 décembre 2018 avec une petite modification apportée en lien avec le PV du 20 décembre 2017 qui demandait à ce que l'on inscrive les éléments liés à la vidéo qui avait fait débat.

#### **Mélanie PELTIER, élue des AS, académie de Versailles :**

Les élus des AS ont une remarque sur le PV du 20 décembre : à la page n°7 où il est précisé pour l'année scolaire 2017-2018 2 créations de postes à Versailles et Toulouse, et où l'on dénombre aussi 13 nouveaux postes de cadres. Les élus avaient demandé à ce qu'il y ait une création de l'ensemble des postes supprimés en 2008. Cela avait fait partie de nos interventions. Or, cela n'a pas été noté dans le PV. Les élus demandent donc à ce que cela soit rajouté, et proposent que leur intervention sur le nombre de postes de cadres soit complétée par :

« Les élus des AS constatent avec satisfaction la création de deux postes de cadres mais regrettent que les postes supprimés au préalable (2008) ne soient pas tous recréés comme celui d'adjoint pour l'Académie de Poitiers par exemple ».

### III) Approbation du PV du CA du 20 décembre 2018

Vote : Contre = 0 / abstention = 0 / pour = unanimité

### IV) Etats financiers 2018

Le point suivant concerne les comptes et le point financier de l'année 2018.

**Nathalie COSTANTINI** projette ce qui s'était fait l'année dernière et rappelle les grandes thématiques qui ont été couvertes à la fois sur la filière sportive et sur la partie engagement associatif sur 4 grands secteurs, et donc sur des actions que l'on peut répertorier sur ces différents champs avec une volonté de notre part de faire en sorte que l'on rééquilibre ce secteur de l'engagement associatif tant l'on voit qu'il est important d'agir dessus. Elle redit sa volonté de continuer à travailler sur les Jeunes Officiels mais aussi sur les passerelles avec le monde fédéral pour être dans l'idée de former les futurs cadres dirigeants de demain.

Elle présente les chiffres du budget réalisé et indique que le budget prévisionnel et le budget réalisé sont en grande conformité. C'est donc une marque de bonne gestion. Elle remercie à ce titre les services de ce travail pour que l'on puisse être dans un cadre qui soit le plus organisationnel possible, même si l'on peut regretter le résultat de l'exercice sur lequel il faudra faire absolument des efforts sur l'année à venir, ce qui veut dire regarder toutes les dépenses et essayer de réguler certaines d'entre elles. Les déplacements sont une rubrique qui prend beaucoup de budget et sur lesquels il convient de faire très attention d'autant plus que nous avons investi sur des moyens en vidéo et qu'il va falloir que l'on apprenne à faire un peu plus de visioconférences pour un certain nombre de sujets.

Comme le résultat budgétaire n'est pas satisfaisant, des actions seront menées sur les différentes rubriques et sur la nature des propositions en terme d'activités qui seront réalisées pour répondre à la demande qui est la nôtre aussi, de faire en sorte que l'on s'occupe du plus grand nombre et que l'on puisse proposer, sur un temps long, une activité de pratique aux jeunes, qu'elle soit au niveau du district ou de la filière sportive, comme au plus haut niveau.

**Jean-Philippe HOREN, Commissaire aux comptes** fait une intervention brève. Cette année, le budget de l'UNSS a été dépassé avec un déficit de 225 000€. Il faut bien avoir en tête que l'année dernière, l'excédent n'était que de 72 000€ avec des variations de 300 000€ sur l'exercice, donc 300.000€ sur un budget de fonctionnement de 33 millions. Il est difficile de limiter ce budget d'autant plus que les trop perçus sont reversés à chaque réseau de l'UNSS. Cela faisait quelques années que l'UNSS n'avait pas eu de déficit. Monsieur HOREN remercie les services financiers d'**Emma DECRENISSE, Secrétaire générale**, pour la gestion et le suivi de ces comptes loin d'être évidents.

**Emma DECRENISSE** ajoute qu'il y a 2/3 ans, il y avait un déficit de presque 900 000. L'année prochaine, il faut donc faire en sorte de ne pas être en déficit de manière à remettre les choses en ordre.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale**, propose de donner les éléments qui correspondent aux clés de répartition de la partie qui est reversée aux AS. Celle-ci est versée directement aux AS et se divise en 2 parties : une partie en 70% et l'autre en 30%.

Les 70% répondent à ces clés de répartition sur lesquelles il y aura un certain nombre d'ajustements à faire. Une clé de répartition relative au transport va être intégrée car à réaliser le bilan des différents territoires, on se rend compte que cette notion de transport crée une véritable disparité entre les territoires. L'UNSS doit trouver le moyen de faire un réajustement pour éviter que les transports soient la cause de la non-participation d'un certain nombre de territoires. C'est d'autant plus vrai en outre-mer. En Martinique par exemple, des AS dépensent plus de 7000€ de transport alors que la Martinique n'est pas un territoire aussi étendu que celui de la Guyane. Ce n'est pas la distance qui en est la cause mais bien le coût des transports qui est excessif. Une réflexion est donc soulevée en lien avec le Ministère des Outre-Mer.

Les AS rurales représentent également un critère de choix car 3% des sommes sont versées au titre de la ruralité des AS et du nombre d'AS rurales.

Il est regrettable aussi que les instances aux niveaux régional et départemental ne se tiennent pas autant qu'elles devraient.

Si la répartition du national vers le local prend en compte tous ces critères, c'est dire que les répartitions sont données dans les territoires. Mais il est impossible de voir si dans chacun des territoires, les choses sont réparties de la même manière. En revanche, il est de notre rôle de communiquer ces éléments, de façon à pouvoir rendre compte sur les territoires de la politique nationale mise en œuvre et de s'assurer que celle-ci soit bien déclinée. L'UNSS tient à ce que l'ensemble de ces informations puissent être données, pour que les questions puissent être posées au bon échelon de représentation.

La directrice précise que la partie 30% correspond à des thématiques transversales accompagnées avec, entre ces différentes thématiques, un véritable équilibre. Certaines années, une thématique est plus mise en avant qu'une autre mais globalement, une vraie répartition de l'ensemble des thématiques transversales utilisées est observée.

**Denis LECAMP, élu des AS, académie de Poitiers**, se dit satisfait de voir une stabilité des subventions, mais il est inquiet de la baisse de l'apport financier des partenariats et demande au niveau du CNDS si c'est la part nationale plus la part territoriale qui est comptée, ou si la part donnée aussi aux AS est comprise. Enfin, il souhaite, comme il y a plusieurs critères, obtenir la déclinaison des subventions.

**Emma DECRENISSE, Secrétaire générale :**

Sur le CNDS, il y a uniquement la part territoriale, il n'y a pas la part des AS. On ne la fait pas figurer dans la mesure où l'on ne l'encaisse pas. Le CNDS n'est reversé que sur les territoires, pas à la direction nationale.

**Denis LECAMP, élu des AS, académie de Poitiers**, demande d'où vient la chute vertigineuse des partenaires.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale :**

Ce n'est pas globalement une chute vertigineuse. Un prévisionnel avait été établi où l'on espérait qu'un certain nombre de partenaires viendraient possiblement travailler avec l'UNSS. Or, ce n'est pas ce qui s'est produit. De fait, dans le prévisionnel 2019, l'UNSS s'est mise plus en phase avec le réalisé de 2018 pour éviter de se retrouver dans cette situation.

Par ailleurs, Orangina a décidé de rompre en 2020 son partenariat avec l'UNSS pour aller vers le développement durable.

**Elisabeth ALLAIN-MORENO, Délégué nationale EPS - SE/UNSA :** souhaite une précision par rapport à la baisse des budgets des instances, demande à connaître les raisons de ces différentes baisses, savoir si les enjeux ont changé du fait des frais engendrés par les déplacements, évoque aussi l'empreinte carbone concernée.

**Le SNEP/FSU** met en avant l'envoi tardif des documents car l'examen d'un budget n'est jamais très simple.

**Nathalie COSTANTINI** répond qu'ils ont été envoyés dans les temps, à 8 jours.

## **INTERVENTIONS SNEP-FSU de Monsieur Benoit CHAISY**

### **REALISATIONS BUDGETAIRES 2018**

Les personnes qui ont contribué à l'élaboration des documents sont remerciées. En dehors du résultat déficitaire insatisfaisant, y aurait-il eu des difficultés particulières pour construire le budget 2019, par exemple des incertitudes sur les subventions ou autres ? Un éclaircissement à ce propos est souhaité.

Le SNEP/FSU tiens à rappeler qu'il s'était opposé à l'augmentation de 10% du contrat licences et que, puisque l'AG avait voté cette augmentation, il espérait voir des retombées en direction des AS par un meilleur taux de remboursement. Or tel n'est pas le cas bien au contraire.

Les familles et les AS sont les 1ers financeurs de l'UNSS. Elles ont apporté 456 000€ supplémentaires au budget 2018, soit deux fois plus que le résultat déficitaire de l'exercice !!! Le SNEP/FSU avait émis le souhait au CA de décembre dernier, que les reliquats éventuels de l'exercice 2018 aillent vers les crédits d'animation (ce qui a été souvent le cas ces dernières années, tout au moins en partie). Force est de constater que cela a été rendu impossible, notamment parce que certains chapitres budgétaires ont, quant à eux, largement dépassé le prévisionnel.

Le SNEP/FSU comprend que l'UNSS ait des charges incompressibles et des engagements à tenir envers ses partenaires et financeurs, mais l'engagement auprès du plus grand nombre des licenciés et de leurs familles serait-il moins impérieux à respecter ? En effet, les crédits d'animation ont été amputés de 151 000€/au prévisionnel.

Le SNEP/FSU a néanmoins relevé des points positifs dans cet exercice : d'abord le soutien indéfectible du ministère des sports - avec 170 000€ supplémentaire/au budget prévisionnel -, également celui des conseils départementaux - avec 464 000€ de plus -, et enfin celui des conseils régionaux qui ont respecté leurs engagements.

A noter aussi, l'effort de la structure pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment au niveau national.

Le SNEP/FSU retient essentiellement l'excessif dépassement du chapitre « communication et promotion » (+ 324 000€/au prévisionnel, soit près de 61%). Vous ne cessez de dire que le budget « com » est essentiel, mais essentiel pour quoi et pour qui ? Quelles retombées concrètes pouvez-vous identifier réellement ? Où sont partis les euros qui ont occasionné ce dépassement ? Le SNEP/FSU a, avec une grande majorité de collègues, le sentiment que l'UNSS est entrée dans un cercle infernal : organiser des événements toujours plus grands, plus coûteux ; recourir à des prestataires plus nombreux ; rémunérer des personnalités – les ambassadeurs - ; engager des campagnes de « com » dont Le SNEP/FSU a déjà dénoncé les dérives (vidéo Will soleil, les 5 bonnes raisons, etc.). Heureusement le budget 2019 laisse augurer un retour à moins de dépenses pour une « com » moins « tape à l'œil ». Le SNEP FSU estime qu'il était temps même s'il a eu quelques éléments d'explication qui viennent modérer un peu son appréciation.

Venons-en aux crédits d'animation :

Ils sont en-deçà du prévisionnel 2018 (moins 151 000€), et en deçà même des réalisations budgétaires 2015, 2016 et 2017, alors que l'UNSS a toujours plus de licenciés !

Les crédits d'animations des compétitions départementales et régionales sont les grands perdants /au prévisionnel (moins 671 000€) et là encore ils sont inférieurs aux réalisations budgétaires 2015, 2016 et 2017. Dans le même temps, les autres niveaux de compétition continuent de voir leurs crédits augmenter et plus encore ceux des manifestations promotionnelles. Ces manifestations sont certes des « moteurs » mais elles ne garantissent nullement la pérennité de l'engagement régulier des jeunes dans la durée. LE SNEP/FSU attire d'ailleurs l'attention sur le fait que certaines AS se tournent largement vers les activités promotionnelles - parce qu'elles sont prises en charge financièrement dans leur quasi-totalité par les services déconcentrés UNSS - et qu'elles se détournent progressivement des rencontres et championnats dits « classiques ».

Enfin, concernant le chapitre formation, le SNEP/FSU regrette que les dépenses pour la formation des cadres UNSS n'aient pas été plus importantes.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale,** s'exprime sur la Communication.

La même présentation que d'habitude a été conservée mais les choses ne seront plus présentées de la même manière la prochaine fois. Cela répond en effet à la problématique de la communication. On n'est pas à tout prix à vouloir défendre la communication, sauf qu'il faut bien savoir de quoi on parle. On a bien différencié en toute transparence les partenaires des prestataires. Quand on est, par exemple, avec un prestataire comme Revolution'R ou Cithea qui coûte de l'argent, on a des réalisations à faire et de fait, la possibilité d'avoir une forme de lisibilité sur ce qui est fait par l'UNSS. Il y a la communication au quotidien, mais aussi la communication faite dans les événements. Il y a tout ce qui est nécessaire à être utilisé en terme de wifi, en terme d'outils permettant d'avoir les résultats en direct, de pouvoir tout de suite les mettre en ligne, les télécharger et les téléviser. Il s'agit donc effectivement de deux formes de communication.

La communication présentée la prochaine fois sera liée à l'événement séparée de la communication qui aide la structure de manière globale. De fait, les événements et leur évolution tiendront compte du fait d'un changement de « braquet » au niveau de la communication.

Néanmoins, on entend un certain nombre de choses. Il est vrai que ce qui importe, est que l'on fasse pour le plus grand nombre, mais peut être avec moins de paillettes. C'est là-dessus que l'on tiendra compte de votre avis pour que l'on puisse toujours continuer la communication. La qualité des événements réalisés ne va pas baisser, l'UNSS va essayer d'être encore plus visible pour pouvoir avoir des partenaires encore plus importants qui permettront de continuer les choses. Globalement, on connaît la base de ce que l'on est capable de faire mais on voit que si l'on en fait plus, on se retrouve dans la situation déficitaire présentée. Si l'on veut donc pouvoir faire ce que l'on a fait en 2018, il faut absolument aller chercher des partenaires supplémentaires.

Aussi, la prochaine présentation intégrera un global sur des événements pour vous montrer ce que coûte un certain nombre d'entre eux. Pour exemple, la JNSS coûte globalement 21 000€. Dans ces 21 000€, il y a des éléments relatifs à la communication. Quand on fait La Lycéenne, on sait maintenant que sur 10 territoires, elle a coûté 300 000€. On essaiera donc maintenant de vous présenter des grandes natures d'événements qui intègrent des éléments de communication pour avoir un moins grand déséquilibre entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé. Globalement, on a un peu moins de 1000 élèves partis sur des événements internationaux. On a environ 40 000 élèves concernés par des événements jusqu'aux championnats de France sur la filière sportive et 1 200 000 licenciés qui ont pratiqué des activités à différents niveaux. Ces éléments vous seront désormais présenter de cette manière et de façon un peu plus interactive pour qu'ils n'interagissent pas les uns sur les autres.

La directrice pense que, de ne pas avoir augmenté les licences régulièrement, ne serait-ce que par rapport au coût de la vie, a été une erreur. Comme un trop gros coût a eu lieu cette année avec les 10%, elle précise que cela ne se fera pas l'année prochaine.

Il convient que l'UNSS puisse continuer à réfléchir sur la nature des propositions d'activités faites à tous les niveaux de pratique pour que l'impact sur le plus grand nombre soit le plus important possible.

L'ensemble de ces éléments correspondent à la présentation du prévisionnel de 2019.

**Gil BOISSÉ, élu des AS, académie d'Orléans-Tours,** souhaite aborder la partie animations sportives sur le budget prévisionnel et le réalisé 2018. En effet, lorsque l'on est sur les compétitions locales par rapport au prévisionnel, on constate que 97% de ce qui était prévu ont été utilisés. Sur des compétitions nationales ou équipes excellence, on arrive à 113%, les compétitions internationales à 130% et toutes les manifestations sportives à caractère promotionnel à 142%. Le cœur de l'AS est vraiment au cœur des districts et des établissements, c'est là que l'ensemble de l'AS vit au départ.

Aussi, Monsieur BOISSÉ souhaiterait vraiment mettre cela en lumière avec le fond de solidarité resté à 60 000€ qui n'a pas évolué. La problématique connue en effet remontant des académies de la part des collègues est finalement qu'il y a une partie non visible. Constituer un dossier, quand on se retrouve en difficultés financières, n'est pas ce qui vient en premier lieu, on va plutôt essayer de trouver des solutions en interne.

Pour exemple, le lycée de Monsieur BOISSÉ où il enseigne depuis maintenant un peu plus de 30 ans, est, avec 1500 élèves, confronté pour la première fois à ces difficultés financières. Jusqu'à il y a 2 ans, le lycée participait à 12 ou 13 championnats d'académie et 6, 7 championnats de France.

L'année dernière, 11 championnats d'académie et 2 championnats de France ont pu être faits mais cette année, l'affiliation n'a pu être envoyée que le 30 octobre, les caisses du lycée à la rentrée étant vides. Or, le temps d'enregistrer les licences, c'est un retard d'affiliation, et peut-être même un indicateur à examiner à propos des retards de cotisation.

Le deuxième point à souligner est l'autocensure car le lycée n'a pu cette année participer qu'à 5 championnats d'académie. Rien d'autre n'a été proposé, car il savait que le lycée ne pourrait pas les honorer. De fait, d'autres choses ont été mises en avant pour dynamiser l'établissement scolaire.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale :** Tous les éléments évoqués sont des faits que l'on relève un peu partout. Il faut absolument redire aux gens ce qu'est l'engagement associatif et ce qu'est une association car une association est quelque chose qui doit aussi aller chercher ses ressources et apprendre que l'on a qu'une partie du budget. Notre budget est en effet de 33 millions, mais on ne récupère que 13 millions des affiliations et des licences. On se rend donc bien compte que le reste, il faut aller le chercher. Et c'est à tous les niveaux.

Deuxième point, toute la filière sportive est très importante mais ce qui est à l'origine de notre action, c'est la rencontre et le plaisir. Il faut donc envisager ces deux notions de rencontres et de plaisir à différents niveaux et pas, comme pouvant se réaliser à hauteur d'un championnat d'académie ou d'un championnat de France.

Au lycée notamment, il y a aussi une réflexion à tenir avec la disponibilité des jeunes pour que l'on soit davantage sur de l'événementiel pour le plus grand nombre. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne fait pas de la filière sportive. Mais là aussi, il faut apprendre aux jeunes que le projet de l'AS c'est de dire, notre AS a tant en terme de financement, il va donc falloir faire des choix, et là aussi, c'est ça le sens de l'engagement associatif. Choisir c'est renoncer. Ceci fait aussi partie des choses sur lesquelles on doit amener les jeunes à réfléchir et à comprendre. Aujourd'hui, l'UNSS doit tout faire pour aller chercher des partenaires. D'ailleurs, la directrice se dit très contente du partenariat avec le Ministère des Sports.

Le MEN accompagne également l'UNSS. Il faut bien se rappeler que l'UNSS fait partie de l'Education nationale mais n'est pas pleinement intégrée en ce sens. Le ministère n'a en effet aucune obligation de donner à l'UNSS les moyens de fonctionner. Cela pose tout le problème, mais pas un problème insoluble. C'est notre équation et il faut tous ensemble arriver à travailler sur cette équation pour insister sur l'engagement associatif et faire en sorte que la solidarité soit encore plus grande et que l'on puisse, à travers ce levier, faire encore mieux et encore plus.

**Bernard ANDRÉ, IGEN Groupe de l'EPS :** En ce qui concerne la réforme de la voie générale et technologique au lycée et la transformation de la voie professionnelle, on est dans une réflexion pour utiliser le sport scolaire et construire au sein d'une AS dans le cadre de Parcoursup. Il faut que les résultats sportifs et de construction Jeunes Officiels soient reconnus dans Parcoursup au moment de l'examen qualitatif et pas seulement pour les études Staps mais pour tous les diplômes. Les enseignants d'EPS ont tout intérêt via les familles à motiver ces jeunes selon le parcours qu'ils envisagent derrière, sachant qu'ils peuvent construire des compétences au sein des AS qui vont être prises en compte dans le cadre de Parcoursup. Tous les Staps de France sont désormais sur un temps qualitatif, prennent en complément les sections sportives mais systématiquement l'AS n'est pas suffisamment déclinée. Davantage d'efforts sont à faire au-delà du JO.

Les sections sportives existent au sein du lycée mais ne rapportent rien à un jeune. Aussi, dans quelle mesure la participation d'un jeune en section sportive à un niveau excellence, peut-elle être prise en compte dans Parcoursup ? Pour les STAPS, on a tout intérêt à aller chercher des jeunes qui ont ce cursus-là. Le jeune d'une section sportive fait la démonstration qu'à l'âge de l'adolescence, il avait le goût de l'effort, de la réussite, de la compétition.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale :** Si l'on réfléchit aux bac +3 en termes de JO ou Jeunes Arbitres, cela n'a pas de sens. En revanche, si l'on dit qu'un Jeune Arbitre est quelqu'un qui est capable de prendre une décision face à un groupe, de l'étayer, de respecter un code qu'il a mémorisé, alors le jeune a des compétences transversales qui peuvent tout à fait être compréhensibles. **Nathalie GRAND, Directrice nationale adjointe,** avec en responsabilité un groupe, a commencé à travailler à ce sujet ; cela va prendre du temps, jusqu'à 2021, mais c'est une échéance de demain comme toutes les échéances qui arrivent.

**Bernard ANDRÉ, IGEN Groupe de l'EPS,** ajoute qu'au niveau de la transformation professionnelle, au dernier BO de la semaine dernière, il y a une répartition horaire différente, désormais annuelle, qui ne peut plus être répartie sur le cursus des 3 ans. Cette note précise qu'elle laisse l'autonomie à un établissement d'organiser tout l'emploi du temps, en prenant en compte le sport scolaire, de manière à permettre aux équipes à trouver d'autres solutions lorsque le mercredi après-midi n'est plus possible.

**Gil BOISSÉ, élu des AS, académie d'Orléans-Tours**, soulève un problème dont tous les chefs d'Établissements sont en train d'essayer de trouver une solution. En effet, pour les enseignements de première l'année prochaine, pour les enseignements de spécialisation, il va bien falloir à un moment donné aligner les jeunes puisque l'option EPS dans un lycée est facultative. La question se pose donc de savoir où la positionner. Chez les 16/18, cela va être complètement impossible parce qu'elle est facultative, et parce que le seul moment de libre est bien le mercredi après-midi. De fait, des effets secondaires et collatéraux, particulièrement problématiques, auxquels on n'avait pas forcément pensé, se posent. Mais c'est surtout l'année d'après qui alerte, surtout pour les établissements qui n'ouvrent que 9 demi-journées dans la semaine.

**Véronique HERVIOU, Vice-Présidente nationale PEEP**, travaille sur le dossier Parcoursup. La notion de quantitatif l'effraie un peu. Il ne faut pas que cela soit discriminatoire, notamment sur certaines sections qui ne peuvent pas pratiquer le sport dans le cadre des AS et dans les voies pro et technologique. Un travail est réalisé pour les STAPS en particulier. Beaucoup de parents pensent que leurs enfants ont par exemple des compétences en tennis de table et que les STAPS représentent la voie royale, tout en ne connaissant pas d'ailleurs les débouchés en STAPS. Il faut donc vraiment faire de la communication. La PEEP est prête à le faire. Mais pour autant, elle ne pense pas que cela soit réalisable, dans la mesure où il doit y avoir un aménagement de l'emploi du temps. Les proviseurs ont beaucoup de choses à faire. Pour Parcoursup, l'enfant doit avoir un projet bien déterminé. Ce qui n'est pas le cas malheureusement dès la seconde car la maturité n'est pas au rendez-vous. Ils n'ont que 16 ans et il faut les laisser grandir.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice Nationale :**

Par rapport à l'engagement associatif, c'est un véritable enjeu. On voit des jeunes sportifs de haut niveau qui interviennent à la fin de leur carrière, et disent tous la même chose : qu'ils sont brillants et ont aucun souci car ils ont vécu leurs projets sans aucune difficulté. Les autres disent aussi tous la même chose, avoir donné beaucoup de leur temps, un engagement énorme et ne pas pouvoir récupérer toutes les compétences qu'ils ont construites dans ce temps-là. De fait, il nous faut trouver les moyens pour ne pas faire une usine à gaz que personne ne remplira. Il ne faut pas non plus faire un amalgame de certifications qui amèneraient les gens à tricher pour en avoir. Il faut travailler avec les doyens des différentes formations, même s'il ne sera pas possible de tout réaliser rapidement. Il faut justement faire comprendre aussi aux doyens des universités, en quoi cet engagement, qui date parfois depuis le collège, est très important. Autre exemple : un Jeune Reporter, qui peut avoir des résultats un peu moyens en français mais qui a construit des compétences dans le domaine de la vidéo, doit pouvoir dire qu'il pourrait prendre du temps pour approfondir la partie littéraire parce qu'il a déjà approfondi un domaine particulier. C'est un véritable chantier qui nous appartient à tous.

**Bernard ANDRÉ, IGEN Groupe de l'EPS :**

L'intérêt de Parcoursup est de permettre à tous les jeunes qui sont rentrés dans cette mention complémentaire de gestion administration de projets dans le secteur du sport cette année, de poursuivre l'année prochaine au sein des CREPS sous statut d'étudiant, avec des études gratuites. 40 % des élèves appartiennent à la voie professionnelle et ne trouvent pas de déboucher en STAPS. Un travail est donc réalisé sur la proposition et la création d'un BTS des métiers du sport qui serait la suite logique d'une scolarisation dans la voie professionnelle. Il reste simplement à définir le spectre de ce que sont les métiers du sport avec les métiers de la sécurité, de l'événementiel, du commerce, de l'encadrement, de la gestion des équipements sportifs... Au final, il s'agirait d'un diplôme interministériel, qui peut aussi se faire en alternance dans n'importe quelle structure sportive.

**Eric OLIVERO, élu des AS, académie de Versailles :**

Concernant cette recherche d'argent, un travail ne serait-il pas à faire par les ministères pour que les entreprises financent un peu plus le sport ? Pour une structure comme l'UNSS par exemple, les partenaires ne représentent en effet que 1,3%.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice Nationale :** Il arrive un moment où le professionnalisme de la structure nécessite que l'on passe à un autre niveau de partenariat et c'est tout le travail de **Charles KASHEMA, Directeur de la Communication**, qui n'est pas quelque chose d'évident. Il est compliqué d'aller chercher des partenaires. Un groupe de 17 référents en communication dirigé par Monsieur KASHEMA vient d'être mis en place. Ils sont là pour accompagner les différents territoires au niveau régional pour que les AS apprennent aussi comment aller chercher les partenaires de proximité. Nous avons aussi regardé comment faire pour avoir des mécènes qui puissent nous apporter un financement. Pour avoir un reçu fiscal quand on est une entreprise, il ne faut pas qu'il y ait de contrepartie. Cela veut dire qu'il ne faut pas qu'il y ait des logos qui apparaissent après. Un travail de proximité est nécessaire pour que des gros sponsors soient recherchés au niveau du sport scolaire car le sport scolaire mérite tout cela.

Même si en effet, nous n'avons pas réussi à mettre 10% d'augmentation sur la partie animation sportive pour le prévisionnel 2019, nous avons, en attendant, augmenté de manière significative le budget sur les animations sportives et réduit de manière drastique la partie communication.

**Alexandre GROSSE :**

L'intérêt des Gymnasiades est peut-être de développer d'autres partenariats qui vont servir à l'UNSS, mais aussi aux AS pour leur fonctionnement habituel. Pour les Gymnasiades, on compte sur des concours privés.

2 ou 3 remarques à faire sur le réalisé 2018 : Il est vrai que nous étions habitués à des résultats excédentaires ou quasiment à l'équilibre. Il faut tout de même relativiser ce déficit qui est de l'ordre de 0,5/0,7 % et consécutif à plusieurs années d'excédents. Le bilan n'est pas du tout préoccupant mais nécessite juste quelques compléments. Sur les ressources des collectivités locales, on peut quand même être satisfait et soulagé d'avoir enrayé la chute connue en 2017. Cela n'a certes pas remonté fortement ; on est un peu en dessous du budget, mais on s'attendait à un résultat plus dégradé. Il faut aussi souligner que la subvention du ministère de l'éducation nationale a été conforme au budget.

A propos des charges, la qualité de la budgétisation sur la masse salariale est à souligner. Si le changement d'imputation de certaines opérations convient à tout le monde, il faudra juste s'assurer au moment où le changement sera fait qu'on dispose de comparaisons proformat, pour ne pas être perdu l'année des changements.

**Interventions des élus des AS sur les produits réalisés en 2018 :**

**Denis LECAMP, élu des AS, académie de Poitiers :**

Tout d'abord nous nous félicitons de voir une stabilité des subventions accordées à l'UNSS.

Cependant, il nous semble inquiétant de voir la baisse de l'apport financier des partenaires pour notre fédération.

Les revenus liés au CNDS sont aussi en diminution. L'apport des 1055570€ est-elle la résultante de la somme des parts territoriales accordées aux DRUNSS ET DDUNSS uniquement ou y-a-t-il une subvention venant de la part nationale du CNDS verser directement à la direction nationale ?

**Gil BOISSÉ, élu des AS, académie d'Orléans-Tours :**

- Sur un budget tout confondu de 19925800 €, seul 97% de ce budget a été utilisé ;

En analysant les dépenses selon le niveau de compétition, on peut s'apercevoir que plus on s'éloigne de la pratique locale, et plus les dépassements de prévision sont importants (voir les chiffres ci-dessous) ;

- Communication et promotion : Budget 2018 : 508000€ prévu, réalisé 828858 € (+ 61%) ;

Réponse de la directrice nationale : il faut lier cette augmentation au désengagement de certains partenaires importants comme Orangina par exemple.

La visibilité de notre activité passe de manière incontournable par la communication et la promotion faute de quoi le partenariat qui nous est indispensable deviendra de plus en plus difficile à établir.

- Animation sportive et compétitions :

Compétitions inter académiques équipes : 130000€ prévu, réalisé 180 155€ (+ 138 %) ;

Compétitions Nationales, équipes excellences : 1200000 prévu, réalisé 1 363 559 € (+ 113 %) ;

Compétitions internationales : 715000 € prévu, 932215 € réalisé (+ 130 %) ;

Manifestations à caractère promotionnel : 210000 € prévu, 298608 réalisé (+ 142 %).

- Observations :

Il semble étonnant au regard de ce que les AS connaissent comme difficultés financières que les fonds de solidarité utilisés à 100% pour une somme totale de 60000 € ne soient pas plus sollicités.

Pour nous, deux explications, la première est l'auto censure de chaque AS. On ne dépense que ce que nous avons dans les caisses. Ensuite la complexité des dossiers et le temps à y consacrer ne facilite pas les demandes.

En prenant l'exemple de notre établissement, un lycée de 1500 élèves dans l'académie d'Orléans Tours, il y a trois ans nous avons pu participer à 12 championnats d'académie et 7 championnats de France. Pour cette année nous n'avons participé qu'à six championnats d'académie, et notre participation aux deux championnats de France ne sera effective qu'après une soirée dansante pour les jeunes que nous organisons (si les recettes sont suffisantes...)

Pour limiter les frustrations nous sommes donc obligés de ne plus nous engager d'équipe dans certaines activités car nous savons que nous ne pourrions pas honorer le déplacement en championnat de France.

La directrice nationale répond qu'elle est tout à fait consciente de cette situation, mais qu'être responsable d'association, c'est aussi d'apprendre aux jeunes que gérer une association c'est faire des choix et se donner les moyens de fonctionner. Toutes proportions gardées, c'est la même chose au niveau national avec la recherche de partenaires.

## V) Approbation des états financiers 2018

Le budget 2018 est mis au vote : 7 abstentions (élus des AS + SNEP/FSU), 0 contre, 12 pour.

## VI) Budget prévisionnel 2019 : Présentation par Nathalie COSTANTINI

### **Nathalie COSTANTINI, Directrice Nationale :**

Sur la partie produits, 3 championnats du monde organisés cette année apportent un certain nombre de finances. Pour l'instant, pour être un peu prudent, nous avons laissé les partenariats à 450 000 euros, en espérant qu'ils seront un peu plus nombreux. Emma DECRENISSE a fait un travail de dentelle sur les différentes subventions hors MEN et MS. Sur les conseils régionaux, municipaux, etc, on a opéré des petites baisses.

Sur la partie charges, on essaie de faire sur tous les chapitres, de faire des efforts pour pouvoir le plus possible, grossir le chapitre de l'animation sportive et compétition.

La partie communication, bien diminuée, ne représente que la partie communication hors accompagnement des événements. Des modifications sur la formation vont se faire car l'AS et l'UNSS n'ont pas vocation à faire de la formation. Dans nos statuts, cela peut être de l'accompagnement mais l'UNSS n'a pas à faire de la formation et en aucun cas, n'est là pour sortir les personnels des établissements afin de réaliser de la formation. En revanche, les différents personnels, étant des personnels de l'EN, ont le droit de participer à des formations dans le cadre des plans académiques de formation (PAF). Dans la dimension et en lien avec le MS, l'UNSS va tout faire pour être en parfaite adéquation avec les plans académiques de formation, en lien avec les inspecteurs. Une rencontre sera probablement programmée pour début de l'année scolaire entre les IA-IPR, responsables des formations et les

services régionaux pour mettre en conformité les besoins qui émanent des différentes AS et les différents plans de formation.

Sur la partie formation avec les fédérations, l'UNSS signe un grand nombre de conventions dans lesquelles la formation est intégrée et pour laquelle les fédérations permettent à nos animateurs d'AS de suivre ces formations sur des expertises techniques sportives.

L'UNSS organise aussi des formations très novatrices au niveau de l'éducation nationale pour élèves et enseignants en même temps et construit des parcours de formations pour nos cadres régionaux et départementaux. Pris sur des postes à profils avec des compétences particulières, l'UNSS doit faire en sorte de les accompagner sur un certain nombre de sujets et de fonctions à remplir, afin d'augmenter leur niveau de professionnalité.

Un séminaire en Janvier a été organisé, où nos cadres se sont répartis sur des thématiques différentes, certains en lien avec les partenaires, d'autres avec le management des personnels et la gestion des équipes, etc... Il faut donc professionnaliser nos cadres.

En revanche, des formations peuvent être mise en œuvre au niveau des territoires mais l'UNSS n'a pas vocation à mettre juste en œuvre un plan de formation au niveau national.

Par rapport aux partenaires, l'UNSS a provisionné la MAIF, la MGEN, ADIDAS, DECATHLON PRO, GYMNOVA et DANONE. Lorsque les budgets sont mis en avant, toutes les valeurs en équipement ne sont pas forcément apportées. Par exemple, pour tous les équipements portés pour les équipes de France, Adidas équipe de la même manière les jeunes d'une équipe de France scolaire ou d'une équipe fédérale. Ce sont des sommes colossales rajoutées à notre budget qui n'apparaissent pas dans ce que l'UNSS vous présente.

Par ailleurs, il faut savoir que lorsqu'une subvention nous est accordée, on est obligé de rétrocéder la TVA, alors que l'on n'est pas obligé de le faire, c'est-à-dire qu'il est important de savoir si, pour une subvention apportée, d'un montant de 90 000 Euros par exemple, il s'agit de 90 000 Euros TTC ou de 90 000 Euros moins la TVA rétrocédée.

**Charles KASHEMA, Directeur de la Communication** : Comme dans tout secteur économique, il y a des sociétés référentes qui analysent les parutions presse, capables d'évaluer combien cela coûte ou combien cela rapporte. L'UNSS a un abonnement classique avec un référent au niveau de la presse qui s'appelle KANTAR MÉDIAS. Toutes les parutions presse en lien avec l'UNSS sont reçues grâce à des mots clés tels que "UNSS", "sport scolaire" "championnats de France" par exemple. Ce type de mots clés permet en effet d'avoir un bilan mensuel et annuel de toutes les parutions presse UNSS. Mais pour aller un peu plus loin dans l'analyse, des spécificités sur les articles parus sont demandées : interview et citations des cadres, photos d'événements car cela donne une visibilité aux partenaires. Il est important d'avoir pour eux un retour photo avec une visibilité de leur logo. Un article et une photo, c'est toujours mieux. Enfin, pour une analyse plus poussée, nous devons procéder événement par événement.

**La JNSS** cible les 10-18 ans avec un bilan sur les réseaux sociaux, et une diffusion essentiellement à l'écran.

L'UNSS est la 5<sup>ème</sup> fédération sportive en matière de **réseaux sociaux**. Si l'UNSS est 5<sup>ème</sup>, c'est que nous n'avons pas voulu faire une fusion de la page UNSS et des différentes pages locales.

Il faut noter l'énorme travail qui a été fait sur les pages destinées aux championnats de France et qui a entraîné une perte énorme de followers à chaque championnat. Aujourd'hui, toutes les pages relatives à chaque championnat ont été fusionnées. Chaque année, chaque championnat a sa page Facebook et chaque cadre organisateur assure la gestion de sa page. Ce qui permet de garder et d'augmenter le nombre de followers pour chaque page. Cela permet aussi de garder un véritable suivi d'année en année. Mais, il a fallu en fait fusionner toutes les pages de chaque championnat, pas moins de 3500 pages. Ce qui a nécessité un énorme travail.

Une **analyse régulière des communiqués de presse** est faite en fonction des événements (JNSS, chaque cross départemental, chaque cross régional, cross national).

Lorsqu'un article est réalisé sur l'UNSS, cela nous donne un espace média. Si demain on veut avoir le même espace sans ce même article, il faudrait acheter l'espace. Or cet espace a un coût, dont KANTAR MEDIAS sait valoriser le

prix de l'espace, si nous l'avions acheté. Si on fait la multiplication entre le nombre de parutions presse et l'évaluation de ce coût, cela donne l'équivalent de 2 270 402 euros.

L'UNSS reçoit toutes les semaines un bilan des parutions permettant l'accès aux articles.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale** : Des progrès sont à faire, mais il était important de montrer à quoi correspond le budget de la Com.

Il nous faut maintenant être plus incisif vis à vis de nos propres partenaires, de notre propre ministère qui peut nous permettre de répondre à des appels à projet. Chacun DNA est en lien avec un référent de la DGESCO pour pouvoir travailler sur les appels à projet et être éligible à certains appels à projet. Un gros travail est en train d'être monté autour de la santé. Le lien est en phase d'être créé avec le ministère de la santé et le ministère de l'agriculture. D'autres prestataires dans le cadre des relations internationales et des coopérations prioritaires du ministère vont être obtenus pour nous permettre d'être éligibles à des financements qui faciliteront les mobilités de nos jeunes dans le cadre du sport scolaire.

**Denis LECAMP, élu des AS, académie de Poitiers**, pose une question sur une étude entre le taux de pénétration des licenciés et le taux des abonnés sur les pages Facebook. On a l'habitude de savoir quels sont les départements où il y'a beaucoup de licenciés, mais a priori cela ne correspond pas aux chiffres du powerpoint.

**Charles KASHEMA, Directeur de la Communication**

Il est important de connaître quand la page a été créée. Pour avoir des abonnés, il faut faire des actions et tenir la page limite au quotidien.

**Mélanie PELTIER, élue des AS, académie de Versailles**, se demande si tous les abonnés sont licenciés.

**Charles KASHEMA, Directeur de la Communication**

Pas forcément car il y a les parents et les enseignants. L'objectif aussi des réseaux sociaux est de toucher la communauté parent et pas seulement les licenciés. Il faut savoir qu'il y a une cible directe et indirecte. Or, on peut, à travers les réseaux sociaux, toucher ces deux cibles.

**Aymeric LE PEZENNEC, élu des AS, académie de Créteil** :

Les élus des AS souhaitent connaître la raison pour laquelle la ligne animation sportive et compétition n'est plus séparée comme dans le budget 2018 où il y avait régional, local, etc..., afin de toucher le plus grand nombre.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale**, explique que des niveaux comme l'académique, le national, existent partout. En revanche, les inter-académiques n'existent pas partout. On compare de fait des choses qui ne sont pas comparables. Raison pour laquelle la filière compétitive par qualification a été mise en avant. L'idée est en effet de garder la filière compétitive, mais de différencier la filière compétitive de la filière promotionnelle et de la filière événementielle.

**Aymeric LE PEZENNEC, élu des AS, académie de Créteil** :

Dernière petite remarque à propos des manifestations sportives académiques exceptionnelles : On remarque qu'il y'a une augmentation de ce chapitre. Quel l'objectif ? Quel public est visé ? Quelles sont les retombées pour l'UNSS ? Puisqu'on parle d'habitus de pratique, ne va-t-on pas à l'encontre de ces événements promotionnels ponctuels ?

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale** :

Pour nous, ce qui est ponctuel, c'est de l'événementiel. Le promotionnel, c'est ce qui touche le plus grand nombre. Avec le promotionnel, on a une récurrence de l'activité auprès des jeunes. Le promotionnel fait de la promotion et crée l'habitus de pratique. L'événementiel ne correspond pas à une continuité de l'action mais peut être répété plusieurs fois.

Par exemple, la Lycéenne, c'est de l'événementiel car globalement, on en fait un événement phare qui, pour l'instant, n'est pas décliné dans toutes les académies. En revanche, l'UNSS souhaiterait faire en sorte que la Lycéenne puisse aller le plus loin possible, car derrière sont mises en avant l'égalité filles / garçons, la promotion de la pratique sportive au féminin pour le plus grand nombre. C'est aussi tout un travail autour de la nutrition, du bien-être et de la santé. L'événementiel permet d'avoir un grand nombre de thématiques. Chaque académie peut participer à plusieurs événementiels.

**Eric OLIVERO, élu des AS, académie de Versailles**, fait une remarque sur le chapitre formation jamais utilisée en totalité et la ligne formation des Jeunes Officiels qui n'a pas bougé depuis des années et reste prévisionnellement à 180 000 euros. Cette formation pourrait donc peut-être bénéficier de Parcoursup. Comme il manque des finances, il est nécessaire de s'interroger car c'est quelque chose qui remonte du terrain.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale :**

La ligne jeune bénévoles des jeux olympiques ne sera pas directement liée à celle des JO.

Jeune Officiel = MAIF. La MAIF n'étant pas partenaire des JO, il ne faut pas que la porte soit fermée à nos jeunes qui se sont engagés depuis le début. Ce sont nos licenciés UNSS que nous allons présenter pour qu'ils soient des bénévoles de Paris 2024.

**INTERVENTION SNEP-FSU de Monsieur Benoit CHAISY**

**BUDGET PREVISIONNEL 2019**

Concernant les recettes :

Avec l'augmentation de 10% l'an dernier, les licences apportent 570 000€ de plus qu'en 2018. Elles représentent 38% des recettes (35,75% en 2018). Nous espérons bien qu'en 2019, les 22 890 000€ budgétés pour les crédits d'animation le seront effectivement et plus particulièrement les 20 630 000€ pour les compétitions régionales et inter-académiques) !

Les subventions du Ministère des Sports et du CNDS nous paraissent ambitieuses compte tenu des évolutions actuelles (création de l'Agence et transformation du CNDS). Nous émettons également des réserves sur la subvention des conseils départementaux qui continuent, malgré le contexte général d'austérité, à soutenir fortement et régulièrement le sport scolaire. Mais le pourront-ils encore ?

Quant à la subvention du MEN, nous dénonçons le fait qu'elle n'augmente pas. Depuis 3 ans, elle reste à 2,7M€ hors salaires des fonctionnaires détachés. Nous continuons d'ailleurs à contester la globalisation des subventions « fonctionnement » et « salaires des fonctionnaires détachés » car nous n'avons plus aucune lisibilité sur le volume suffisant pour les salaires et indemnités des cadres.

Le coût des transports, le nombre de licenciés et le nombre de rencontres - qu'elles soient promotionnelles ou qualificatives - ne cessant d'augmenter, comment la subvention du MEN peut-elle ne pas en tenir compte et rester la même depuis 2016 ? Comment, sauf erreur de notre part, le MEN n'est-il toujours pas entré en discussion avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour qu'il accorde également une subvention à l'UNSS ?

L'apport des familles et des AS est encore plus sensible cette année, il aurait été normal à notre sens que le MEN fasse lui aussi un pas de plus !

Concernant les charges budgétées sur un plan général :

Le montant global reste quasi identique avec cependant des différences notables dans certains chapitres si on compare avec les réalisations budgétaires 2018.

Nous nous félicitons d'un retour à l'augmentation des crédits d'animation, même si la part qu'ils représentent dans les dépenses (67%) est légèrement en baisse par rapport aux dépenses prévisionnelles 2018 (69,1%).

## **Quelques chapitres en détail :**

**Chapitre Salaires :** nous demandons, pour la présentation à l'AG, que la ligne salaires de la DN soit déclinée en 2 sous-ensembles : les salaires des personnels de droit privé et ceux des fonctionnaires détachés.

**Chapitre Fonctionnement :** nous notons l'effort de maîtrise de ce chapitre, mais est-ce que cela sera « tenable » ? Nous l'espérons tous ici, mais nous ne voudrions pas avoir à dénoncer dans un an, des dépassements qui ne seraient que la conséquence d'une « bienveillance d'affichage » à l'égard des crédits d'animation....

**Chapitre crédits d'animation :** nous actons positivement la volonté d'augmenter les crédits d'animation jusqu'au niveau inter-académique.

Une aide particulière aux AS de la ruralité avait été annoncée à l'AG, à combien s'élève-t-elle et comment a-t-elle été répartie ?

Nous sommes étonnés de la baisse significative de la ligne compétitions internationales (réduite de moitié) tant au niveau de l'exercice budgétaire que du prévisionnel. Cela ne nous gêne pas plus que cela au regard du nombre d'élèves concernés, mais nous nous interrogeons sur le respect effectif de cette estimation.

La plus grande évolution au sein de ce chapitre concerne la provision pour les manifestations promotionnelles (550 000€) qui fait un bond extraordinaire/au réalisé (+ 251 000€ c'est-à-dire 84% d'augmentation, avec l'intégration du budget communication de chacune de ces manifestations). Nous alertons à nouveau le CA sur la mise en concurrence entre 2 types de pratiques : le « one shot » avec une participation nombreuse d'élèves qui « zappent » et « consomment » et la pratique régulière d'entraînement conduisant à la participation aux rencontres et compétitions « ordinaires » de l'UNSS.

**Chapitre « communication et promotion » :** c'est là le chapitre dont l'évolution est la plus « spectaculaire » ! on passe d'un prévisionnel 2018 de 533 000€ - largement sous-estimé puisque 857 000€ ont été dépensés en 2018 ou encore 600 000€ (hors 100 000€ de l'ASEU) en 2017, à un prévisionnel de 225 000€ (une baisse de près de 74%/au réalisé 2018). Nous avons bien compris qu'une grande partie de ce budget est parti sur chacune des manifestations promotionnelles.

Sur le **chapitre « formation »**, nous regrettons que le budget pour la formation des cadres ne soit pas plus ambitieux.

## **Interventions des élus des AS sur le budget prévisionnel 2019 :**

**Aymeric LE PEZENNEC, élu des AS, académie de Créteil :**

**Crédits d'animation :** pourquoi les lignes animations sportives et compétitions régionales sont réunies ? nous demandons la séparation des lignes.

**Communication :** on se réjouit de la baisse à condition que la réalisation n'explode pas.

**Manifestations sportives :** pourquoi cette augmentation ? quel public vise-t-on ? quels objectifs ? quelles retombées pour l'UNSS ?

**Intervention sur les Jeunes coaches: Eric OLIVERO, élu des AS, académie de Versailles :**

**Extrait intervention à l'AG UNSS du 1/06/2018 :** Malgré nos interventions répétées lors des AG précédentes, la part allouée aux jeunes officiels dans le budget général reste insuffisante (0.54%). Pourquoi sur l'exercice 2017 dans le chapitre « formation » ne pas avoir utilisé en totalité les 180.000 euros budgétés ? (Le « réalisé » faisant état de 163.551 sur la ligne formation des jeunes officiels). Ce qui est d'autant plus surprenant que dans le rapport général on annonce une augmentation de près de 14.500 jeunes officiels entre 2016 et 2017 et de plus de 31.000 certifications supplémentaires en un an. En 2018, au regard de ces chiffres et de l'ambition affichée sur la formation

des jeunes officiels dans le PNDSS, il nous semblerait logique d'utiliser les 180.000 euros, proposés une nouvelle fois sur le budget 2018.

**Intervention au CA UNSS du 5 04 2019** : Alors que nous intervenons lors de chaque AGUNSS sur la part du budget allouée à la formation des JO (180.000 euros) celle-ci n'augmente toujours pas dans le prévisionnel 2019 alors que le nombre de formation JO et le nombre de JO est en constante augmentation. Et dans le réalisé 2017 une fois encore la totalité des 180.000 euros n'a pas été utilisée (168 472 euros sur les 180000 euros). Ne pourrions-nous pas envisager sur le prévisionnel 2019 une augmentation sur la ligne Formation jeunes officiels ?

Les élus des AS et le SNEP/FSU préviennent qu'ils vont s'abstenir à voter le budget 2019, car ils ne souhaitent pas la séparation des lignes animations / compétitions.

## VII) Approbation du budget 2019

Le budget 2019 est mis au vote : contre = 0 / abstentions = 7 (élus des AS + SNEP-FSU) / pour = 12 (le reste des participants).

## VIII) Questions sportives et administratives

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale :**

Un outil, graphique, à destination du plus grand nombre qui relaterait de manière un peu plus visuel certains éléments du sport scolaire, va être construit et sera normalement distribué à l'AG. En attendant, quelques éléments de présentation sont projetés pour mieux connaître son évolution.

L'UNSS souhaite mettre en interaction des éléments qui permettraient de donner plus de sens à la réalité de terrain. Raison pour laquelle a été mis en perspective le nombre de licenciés sur une dizaine d'années en séparant le public du privé pour mieux rendre compte du nombre de licenciés dans le privé.

La directrice réaffirme l'augmentation régulière dans le public.

Si des événementiels spécifiques sont organisés autour de la pratique féminine, on remarque que ces événements ont de belles réussites. Cependant, en 10 ans, l'écart entre la pratique des filles et celle des garçons ne s'est pas rapprochée. L'événementiel en effet ne suffit plus. Il faut absolument intervenir sur d'autres axes.

Un autre schéma est présenté, celui de la **différence de pratique dans les différents milieux des établissements implantés**.

Pour cela, le taux de pénétration dans le milieu rural et le milieu urbain est mis en avant pour se rendre compte qu'au niveau des collèges, la partie d'élèves concernés est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Cela peut simplement s'expliquer par le fait qu'il y'a moins d'offres sur l'extérieur. Ces éléments vont donc nous permettre de mieux comprendre comment construire ces passerelles entre le monde fédéral et scolaire sans être obligé de faire la même chose dans les différents secteurs, et surtout, de mettre à certains endroits les installations sportives à disposition pour mutualiser à d'autres endroits les éducateurs. Il nous faut simplement trouver le meilleur fonctionnement possible en fonction d'indicateurs significatifs, liés aux différentes structures d'établissements et de typologies géographiques.

Autre élément présenté : **l'augmentation des JO**

L'évolution entre filles et garçons est différente. Il y a plus d'engagement chez les filles. Mais l'écart entre les deux est identique.

Nos choix graphiques sont faits en fonction des réponses obtenues aux questions.

Autre schéma mis en avant :

La **répartition des activités par territoire** : c'est quasiment la même offre partout, ce qui peut poser question, alors qu'il y aurait des différences d'un territoire à un autre. Un schéma a donc été réalisé par grande région, ce n'est peut-être pas significatif. La même chose à l'échelle de vos territoires peut être faite, cela sera différent.

La **répartition des activités** a aussi été faite **pour les ultra marins** où l'on note une prédominance des sports collectifs. Mais cela a une incidence sur la représentation de certains territoires sur certaines compétitions.

Une réalisation a également été faite sur la **nature géographique des territoires** : urbain, intermédiaire et rural. Mais là-aussi, ce n'est pas très significatif.

Enfin, **pour les territoires à éducation prioritaire et prioritaire renforcé**, cela pose problème comme il n'y a pas de différence d'offre. L'idée n'est pas de se situer, pas de se comparer. Mais pour autant, il est intéressant de comprendre les différences.

Même réflexion faite autour de la **pratique féminine en lycées professionnels et en éducation prioritaire**. D'un seul regard, des évolutions intéressantes sont à observer.

La **répartition championnats de France lycées, collèges et LP** est établie avec le nombre d'AS concernées.

Un point est aussi fait sur les **sections sportives** avec le nombre d'élèves inscrits hors section sportive.

Tous ces éléments nous permettent d'avoir des éléments d'analyse intéressante. Aussi, la directrice tient à remercier **Philippe DEKEYSER, Directeur des sports** et **Bernard QUINCY, Directeur du service informatique**, pour la réalisation de leur important travail.

Pour l'avenir, l'idée de déterminer les choses avec le PNDSS avec une année d'avance pour voir s'il y a un impact des choix sur la partie « statistiques » est avancée. Une base commune sera gardée et on fera sous forme de camemberts ce qui est lié au compétitif, au promotionnel et à l'événementiel.

Après discussion, la date de la prochaine AG de l'UNSS est fixée au mardi 21 mai 2019 après-midi.

Des efforts sont faits pour dématérialiser les documents. L'achat du Kiosque, application libre de droit, est téléchargeable directement sur les téléphones, les tablettes et les ordinateurs. De fait, la totalité des documents aujourd'hui en lien avec l'UNSS apparaît dessus et cela sera le cas du Rapport Général. Kiosque nous permet effectivement de rentrer dans une aire de dématérialisation pour essayer de réduire le coût excessif des photocopieuses.

**Bernard ANDRÉ, IGEN Groupe de l'EPS :**

Un espace numérique ne pourrait-il pas être créé pour pouvoir relater les incidents en lien avec l'UNSS, et ainsi pouvoir y faire un retour d'expériences sans nommer bien évidemment l'établissement et surtout sans donner de nom ? On pourrait y faire des constats, mais aussi faire des propositions pour que les incidents en APPN par exemple ne se reproduisent plus. L'idée est surtout de protéger les enseignants qui ont dans ces cas-là souvent besoin d'un réel accompagnement.

**X) Clôture et remerciements par Alexandre GROSSE**